

ECONOMIE & SOCIÉTÉ

SÉRIE

2

PROFIL E

Durée totale de l'épreuve : 240 minutes

Moyens auxiliaires autorisés : Calculatrice non programmable
Codes suisses sous forme papier : Cst. CO et CCS, LP

CORRIGÉ À L'USAGE EXCLUSIF DES EXPERTS

	Points obtenus	/ points maximum
Partie 1 : cas pratique	<input type="text"/>	/ 100
Partie 2 : questions	<input type="text"/>	/ 100
Total	<input type="text"/>	/ 200

Délai de libération : Cette série d'examen ne doit pas être utilisée comme exercice avant le
1^{er} janvier 2016

Remarques :**Sont également autorisés :**

- l'utilisation de marque-pages ou post-it vierges ;
- le soulignement et/ou surlignage.

Sont interdits :

- les notes personnelles (y c. les effacement à l'aide de Tipp-Ex et autres produits semblables) ;
- les renvois à d'autres articles.

Echelle de notes :

Nombre maximal de points : 200 points

Note	Points
6	190 – 200
5,5	170 – 189,5
5	150 – 169,5
4,5	130 – 149,5
4	110 – 129,5
3,5	90 – 109,5
3	70 – 89,5
2,5	50 – 69,5
2	30 – 49,5
1,5	10 – 29,5
1	0 – 9,5

CAS PRATIQUE :**Situation initiale**

Monsieur Descloux exploite l'Hôtel du Lac SA, à Neuchâtel.

1.5.3	Droit et Etat	Objectifs	5 points
1	Forme juridique	1.5.3.9	5
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs	18 points
2	Marketing	1.5.2.6, 1.5.2.7	11
3	Organisation	1.5.2.4	7
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs	17 points
4	Prix et change	1.5.1.2, 1.5.1.4	7
5	TVA	1.5.1.5	10
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs	6 points
6	Ressources humaines	1.5.2.5	6
1.5.3	Droit et Etat	Objectifs	22 points
7	Contrat de vente et de bail	1.5.3.4, 1.5.3.5, 1.5.3.7	10
8	Contrat de travail	1.5.3.4, 1.5.3.6	12
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs	19 points
9	Analyse financière	1.5.1.14, 1.5.1.15	19
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs	6 points
10	Financement et placement	1.5.2.9	6
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs	7 points
11	Répartition du bénéfice	1.5.1.10, 1.5.1.13	7
	Total		100 points

1. Forme juridique

points

/ 5



Extrait internet - Registre du commerce de Neuchâtel

N° ref 2012/08485
 N° féd CH-555.2.203.541-2
 IDE CHE-432.365.062

Hôtel du Lac S.A.
 inscrite le 24 mars 2010
 Société anonyme

Réf.	Raison Sociale
1	Hôtel du Lac S.A.
	Siège
1	Neuchâtel
	Adresse
3	Rue du Port 25, 2000 Neuchâtel
	Dates des Statuts
1	12.03.2010
	But, Observations
1	Buts: La société a pour but l'exploitation d'hôtels y compris l'exploitation de commerces liés à l'exploitation d'hôtels.
1	Selon déclaration du 2 mars 2010, la société est soumise à une révision restreinte
	Organe de publication
1	Communications aux actionnaires : par écrit, par courriel ou par lettre recommandée si les actionnaires sont connus, ou par la Feuille officielle suisse du commerce, si les actionnaires ne sont pas connus
1	Feuille officielle suisse du commerce

Réf.	Capital-actions		
	Nominal	Libéré	Actions
1	CHF 400'000	CHF 400'000	50'000 actions au porteur de CHF 4 50'000 actions nominatives de CHF 4

Réf.	Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer		
	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode signature
1	Martin Descloux de Berne à Colombier	adm, président	signature individuelle

1. A l'aide de l'extrait du RC de la page précédente, répondez aux questions suivantes :

- a) Georg Huber qui exploite l'Hôtel des Rives, concurrent direct de l'hôtel du Lac SA, estime que la société Hôtel du Lac SA n'a pas été valablement constituée car il n'y a qu'un seul actionnaire. Il a relu son cours de droit qu'il avait suivi en 2003 lors de son CFC et il est indiqué qu'il faut au minimum trois actionnaires pour créer une société anonyme. Qu'en est-il à votre avis ? Justifiez votre réponse. (1 point)

Monsieur Huber a tort car selon 625 CO la société peut être fondée par une ou plusieurs personnes.

- b) Quel montant minimum a dû libérer Monsieur Descloux lors de la création de la société ? (2 points) Réponse en CHF.

Il a obligatoirement dû libérer les actions au porteur à 100 %, soit CHF 200'000.– selon 683 CO. De plus, il a obligatoirement dû libérer 20 % des actions nominatives, soit 40'000.– selon 632 al.1 CO. Soit au total CHF 240'000.–

- c) Si Monsieur Descloux voulait libérer le montant souscrit en nature, quelles seraient les conditions ? (2 points)

Selon 628 CO, il faudrait que les statuts indiquent l'objet et l'estimation de cet apport, le nom de l'apporteur et les actions qui lui reviendraient.

Admettre : rapport de fondation et attestation de vérification CO 634 ch.3

2. Marketing

points

/ 11

1. Le propriétaire de l'hôtel désire se positionner sur un segment de clientèle aisée et âgée.

- a) Citez les deux critères de segmentation qu'il a dû choisir. (2 points)

**Démographique (âge)
Economique (revenu)**

- b) Indiquez un autre segment de clientèle possible. (1 point)

Clientèle familiale, clientèle jeune, clientèle de passage, etc.

2. Expliquez en quoi consiste le ciblage. (1 point)

Fait de faire un choix de clients-cible parmi les segments envisagés

3. Donnez deux éléments auxquels a dû songer le propriétaire de l'hôtel pour définir sa stratégie produit. (2 point)

**Nom de l'hôtel - Design de l'hôtel, chambres
Services proposés (blanchisserie, fitness, Wifi, parking)
Catégories de chambres proposées, etc.**

4. Pour chacun des cas ci-dessous, indiquez quel élément du marketing mix (4P) est concerné. (5 points)

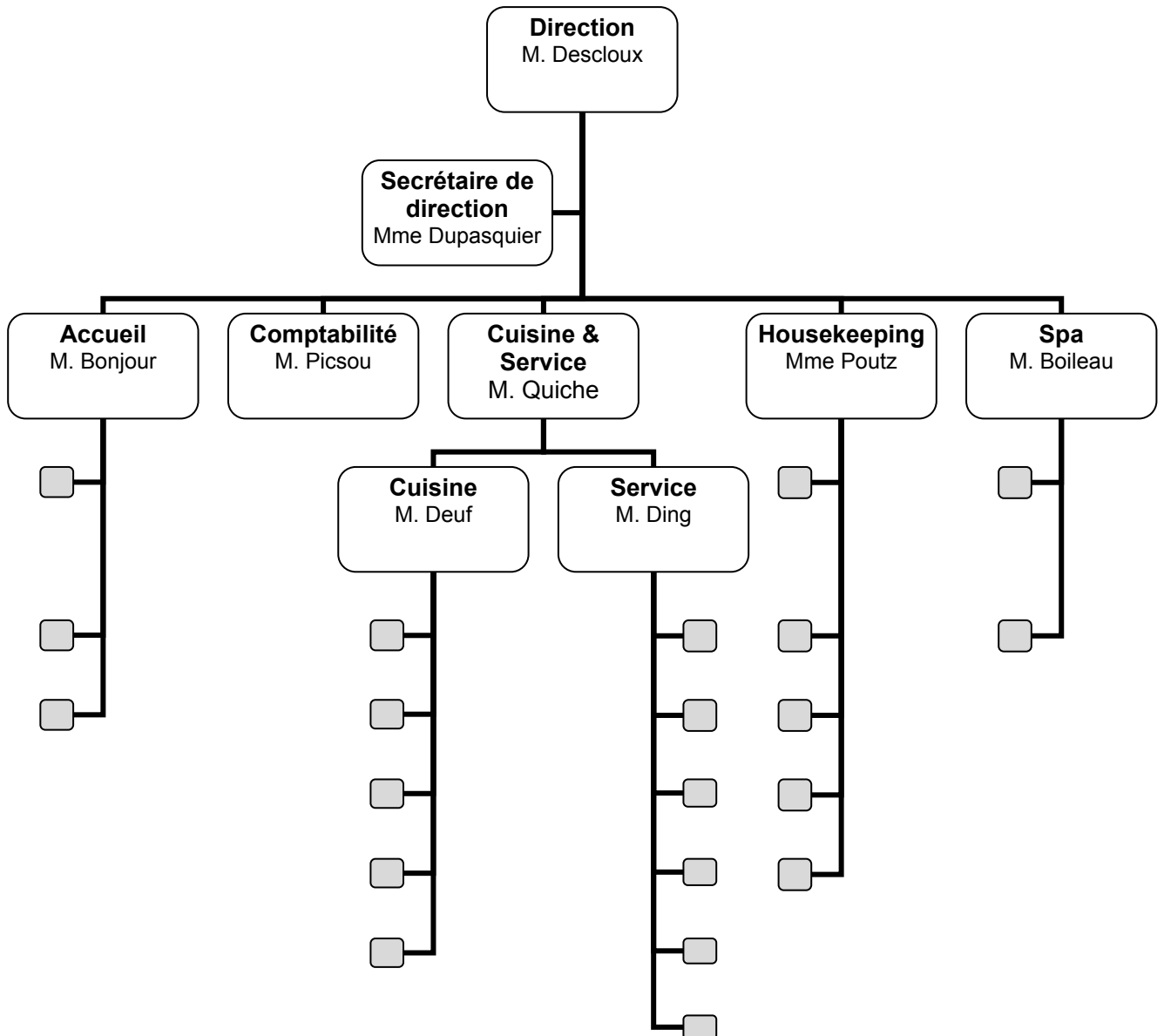
Cas	Élément du marketing mix
L'hôtel a cherché à avoir une situation stratégique en étant situé près du lac.	Produit (<i>ne pas accepter : Place ou distribution</i>)
L'hôtel propose ses chambres à un tarif plus avantageux durant les périodes de basse saison.	Price ou prix
Les réservations peuvent s'effectuer directement depuis le site de l'hôtel ou via le site de l'office du tourisme.	Place ou distribution
L'hôtel a fait réaliser une vidéo de présentation qu'elle a publiée sur YouTube ainsi que sur son site internet.	Promotion ou communication
Il est possible d'occuper des chambres en demi-pension, pension complète ou all inclusive.	Produit

3. Organisation

points

17

1. Sur la page suivante, établissez l'organigramme de l'Hôtel du Lac SA à partir des éléments ci-dessous : (5 points)
- Monsieur Descloux assume la Direction de l'hôtel. Il est secondé par une secrétaire de direction, Madame Dupasquier qui assure les relations avec les autres secteurs.
 - M. Bonjour est responsable de l'Accueil. Il a sous ses ordres 3 collaboratrices.
 - Monsieur Quiche est responsable du département Cuisine et Service. Le chef de cuisine, M. John Deuf gère une brigade de 5 personnes et le service en salle est dirigé par M. Ding qui s'occupe de 6 personnes.
 - Madame Poutz est responsable du Housekeeping (ménage). Son équipe est composée de 5 personnes.
 - 2 personnes s'occupent du Spa dont M. Boileau est responsable.
 - En plus de ces secteurs, il faut encore mentionner M. Picsou qui s'occupe de toute la comptabilité.



Correction : 1 pt par niveau

2. Quel type de lien est entretenu entre la direction et les différents éléments de cet organigramme ? (1 point)

Un lien de subordination

3. Combien d'employés travaillent sous la direction de M. Descloux ? (1 point)

29 personnes

4. Schéma des prix et change

points

/ 7

1. L'Hôtel du Lac SA achète des produits cosmétiques destinés à la vente dans son espace « SPA ». La crème de jour est achetée auprès d'un fournisseur CHF 65.–. Etant donné que la clientèle de l'hôtel bénéficie d'un rabais de 5,5 % et que la marge brute habituelle sur ce genre de produit est de 20 % du PVN, qu'une remise de 3 % est accordée par le fournisseur lors de l'achat de la marchandise et que les frais d'achat se montent à CHF 5.– ; complétez l'échelle des prix pour cette crème de jour afin de déterminer le PVB que l'entreprise doit afficher. (5 points)

Les montants sont à arrondir aux 5 centimes.

Echelle de prix pour une crème de jour

Schéma	CHF	%	%
PAB 1 pt	65.00	100 %	
./. remise	1.95	3 %	
PAN 1 pt	63.05	97 %	
+ FA	5.00		
PRA 1 pt	68.05	80 %	
+ MB	17.00	20%	
PVN 1 pt	85.05	100 %	94,5 %
+ rabais	4.95		5,5 %
PVB 1 pt	90.00		100 %

2. Un client paie sa note en euros par le biais de sa carte de crédit EUR 455.–. Quel montant en francs suisses le réceptionniste devra-t-il inscrire dans le livre de compte si l'Hôtel du Lac SA affiche à la réception les taux de change suivants ? Arrondir aux 5 centimes. (2 points)

Cours de change de l'Euro :	<u>Achat</u>	<u>Vente</u>
Billets	1.184	1.246
Devises	1.1922	1.2224

Cours d'achat en devises 1 pt

455 x 1,1922 = (CHF) 542.45 1 pt

5. TVA

points

/ 10

Journalisez les opérations suivantes selon la méthode au net. Il s'agit des écritures relatives à la gestion de la boutique de souvenirs sise dans le hall de l'Hôtel du Lac.

Les montants sont à arrondir aux 5 centimes.

Extrait du plan comptable à utiliser :

	Actifs		Passifs
1000	Caisse	2000	Dettes fournisseurs
1020	Banque	2200	TVA due
1100	Créances clients	2206	Dettes AFC
1170	Impôt préalable sur marchandises		
1171	Impôt préalable sur invest. et ACE		
1176	Créances AFC		
1200	Stock marchandises		
	Charges et produits		
3200	Ventes de souvenirs		
4200	Achats de souvenirs		
6700	ACE		

1. L'Hôtel du Lac SA comptabilise l'achat de marchandises destinées à la vente pour CHF 16'200.–, TVA 8 % comprise. (3 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
	Achats march.		16200 / 108 x 100	15'000	
	IP s/ march		16200 / 108 x 8	1'200	
		Dettes fournisseurs			16'200
			<i>E = 2 pts C = 1 pt</i>		

2. L'Hôtel du Lac SA paie en espèces des fournitures de bureau pour CHF 1'450.–, TVA de CHF 116.– non comprise. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
	ACE	Caisse		1'450	1'450
	IP s/Invest. +ACE	Caisse		116	116
			<i>2 pts</i>		

3. L'Hôtel du Lac SA comptabilise les ventes au comptant du mois se montant à CHF 5'800.–, TVA 8 % non comprise. (3 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
	Caisse		5800 + 464	6'264	
		Ventes souvenirs			5'800
		TVA due	5800 x 8 / 100		464
			<i>E = 2 pts</i> <i>C = 1 pt</i>		

4. A la fin de l'année, les soldes des comptes se présentent comme ci-dessous :

TVA due	12'250.–
IP s/marchandises	4'850.–
IP s/Invest. + ACE	1'425.–

- a) Déterminez le montant de la créance ou de la dette envers l'AFC. (1 point)

$$12'250 - 4'850 - 1'425 = 5'975$$

- b) Journalisez le règlement de ce montant par le compte bancaire. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
	Dettes AFC ou TVA due	Banque		5'975	5'975

6. Ressources humaines

points

/ 6

Monsieur Descloux recherche, pour la réception de son Hôtel du Lac, un-e employé-e de commerce.

1. Pour créer l'annonce, Monsieur Descloux se réfère au profil de poste. Mises à part les diverses tâches, qu'est-ce que le profil de poste permet de décrire ? Indiquez deux éléments. (2 points)

Le nom du poste

Le rapport entre le poste donné et les autres postes au sein de l'entreprise (organigramme, hiérarchie)

Les conditions de travail

Les compétences requises, diplômes

2. Mentionnez deux tâches certainement inscrites dans le profil de réceptionniste. (2 points)

Assurer l'accueil des visiteurs

Encaisser les nuitées

Enregistrer les réservations

Assurer la réception des appels téléphoniques

Réaliser les tâches courantes de tri, classement

Relever les e-mails et les faire suivre ...

3. Monsieur Descloux choisit de publier l'annonce dans le journal local. Quels autres supports aurait-il pu choisir ? Mentionnez-en deux. (2 points)

Internet

Journaux spécialisés

Annonce dans les écoles professionnelles

Radio, etc.

Ne pas accepter : Entreprise de placement (car ce n'est pas un support)

7. Contrat de vente et de bail

points

/ 10

Contrat de vente de marchandises

Entre les soussignés :

Restofournitures SA
Route de Renens 33
1030 Bussigny

Ci-après dénommé “ le vendeur ”
d’une part ;

et,
Hôtel du Lac SA
Rue du Port 25
2000 Neuchâtel

Ci-après dénommé “ l’acquéreur ”
d’autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Par les présentes, le vendeur vend à l’acquéreur, qui accepte, les marchandises ci-après désignées.

Désignation des marchandises :

Les marchandises, objet de la présente vente, consistent en :

NAPPAGE COTON NYDEL FLANDRES, Toile unie blanc 100% coton spécial nappage hôtellerie
Nombre de pièces : 50
Prix unitaire : CHF 9.55
Total : CHF 477.50

NAPPAGE COTON NYDEL RAMBOUILLET, Damassés (Jacquard) - blanc - 100% coton mercerisé
spécial nappage hôtellerie
Nombre de pièces : 35
Prix unitaire : CHF 13.35
Total : CHF 467.25

Prix :

La présente vente a lieu moyennant le prix principal de CHF 964.75 **TTC**.

Livraison :

La livraison sera effectuée par envoi postal au plus tard le 22 mai 2015.

Clause attributive de compétence :

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourra donner lieu, tant pour sa validité que pour son interprétation, son exécution et sa résiliation, seront de la compétence du Tribunal du district de Lausanne à qui les parties déclarent faire attribution de compétence.

Fait et signé à Bussigny
Le 4 mai 2015

Pour l’Hôtel du Lac SA
Martin Descloux

Pour Restofournitures SA
Mathieu Deblue

Répondez aux questions suivantes sur la base du contrat figurant en page précédente.

Remarque : les différentes questions n'ont pas de relations entre elles.

1. La marchandise est livrée à la date convenue par la poste. Le colis arrive abîmé et deux draps ont été salis pendant le transport. Qui doit supporter les risques liés au transport ? Expliquez. (2 points)

L'acheteur doit supporter les risques de transport car selon 185 al.2 CO en cas d'envoi, les risques passent à l'acheteur dès que le vendeur s'est dessaisi de la marchandise à cet effet.

2. Quelques jours après la livraison Monsieur Descloux se rend compte que ces nappes ne s'accordent pas vraiment avec la décoration de la salle du restaurant. Il aimerait résilier le contrat. En voulant payer la facture, Monsieur Descloux remarque que le total indiqué sur le contrat est faux. Le prix devrait être de CHF 944.75 au lieu de CHF 964.75 comme indiqué. Tout content d'avoir trouvé un motif, il écrit à Restofournitures SA pour annuler le contrat. Est-ce correct ? Expliquez. (2 points)

Non, car selon 24 al. 3 de simples erreurs de calculs n'infirmement pas la validité du contrat.

3. Le contrat ne contient aucune clause sur la garantie en cas de défauts. Cette marchandise est-elle tout de même garantie ? Expliquez. (2 points)

Oui, car selon 197 CO le vendeur est tenu de garantir l'acheteur tant en raison des qualités promises qu'en raison des défauts.

4. Si au lieu d'acheter ces draps, l'Hôtel du Lac SA décidait de les louer :

- a) Comment s'appellerait selon le CO ce type de contrat ? (1 point)

Un contrat de bail au sens des articles 253 ss.CO

- b) Que pourrait alors réclamer Monsieur Descloux s'il constatait, après quelques semaines d'utilisation, des défauts sur la moitié des draps ? Donnez au moins deux possibilités. (2 points)

Il pourrait réclamer la remise en état,

Il pourrait réclamer une réduction du loyer

Il pourrait réclamer d'éventuels dommages et intérêts selon 259a al. 1 CO

- c) Que devrait-il alors faire pour obtenir ce qu'il demande (question b) ? (1 point)

Il devrait signaler au bailleur ces défauts puisqu'ils ne sont pas à sa charge selon 257g et 259 CO

8. Contrat de travail

points

/ 12

Contrat de travail**1. Employeur :**

Hôtel du Lac SA
Rue du Port 25
2000 Neuchâtel

2. Travailleur :

Pierre Mbala
Rue du Champ Durot
25130 Villiers le Lac
France

3. Fonction : Cuisinier**4. Entrée en fonction :** 01.01.2015**5. Temps de travail :** 45 heures par semaine**6. Salaire :** il est convenu un salaire fixe de CHF 4'500.– , versé douze fois par an.**7. Maintien du salaire :**

En cas de maladie, le salaire est garanti à 100% pendant trois semaines la première année de service aux conditions de l'article 324a CO, puis selon l'échelle bernoise.

8. Vacances :

Le travailleur a droit à 4 semaines par année de service. Le restaurant de l'hôtel étant fermé chaque année la première semaine de février, la première semaine de juin, la première semaine d'octobre et la première semaine de décembre, le travailleur est tenu de prendre des vacances pendant ces périodes.

9. Période d'essai : jusqu'au 30 avril 2015**10. Délais de résiliation :**

Les délais applicables sont ceux des articles 335 b et c du CO

11. Lieu / Date : Neuchâtel le 20 décembre 2014**12. Signatures :**

Hôtel du Lac SA
Martin Descloux

Pierre Mbala

Répondez aux questions suivantes sur la base du contrat figurant en page précédente.

Remarque : les différentes questions n'ont pas de relations entre elles.

1. Le 6 avril, à la suite d'un différend, Monsieur Descloux licencie son employé. La lettre mentionne un délai de résiliation de 7 jours puisque, selon le contrat, Monsieur Mbala est dans son temps d'essai. Est-ce correct ? Justifiez et corrigez le délai si nécessaire. (2 points)

Non, car selon 335b al. 2 le temps d'essai ne peut pas dépasser trois mois. Le délai de congé à appliquer serait celui de l'art. 335C, soit un mois pour la fin d'un mois.

2. Monsieur Mbala est bien embêté. En effet, il aimerait partir en vacances en Afrique pour voir sa famille, mais pour cela, vu la distance, il lui faudrait au moins deux semaines de vacances. Or, son contrat ne lui laisse aucune semaine à fixer en dehors des semaines de fermeture du restaurant. Pourrait-il légalement obtenir deux semaines consécutives ? Justifiez. (2 points)

Oui, car il peut exiger au moins une fois dans l'année deux semaines de vacances consécutives comme le prévoit l'article 329c al. 1

3. Toujours au sujet des vacances, Monsieur Mbala discute avec un de ces amis. Celui-ci lui affirme que la clause des vacances de son contrat est illégale. En effet, toujours selon cet ami, ce n'est pas à l'employeur de fixer les vacances mais à l'employé de décider quand il veut les prendre. Est-ce correct ? Quelle est la solution juridique ? (2 points)

L'ami a tort car selon 329c al. 2 c'est l'employeur qui fixe la date des vacances.

4. Un jour, Monsieur Mbala n'a pas envie d'aller travailler. Il se met d'accord avec son frère, cuisinier comme lui et qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau, pour que ce dernier aille travailler à sa place. Peut-il le faire ? Expliquez. (2 points)

Non, car selon l'art. 321 CO le travailleur doit exécuter en personne le travail dont il s'est chargé.

5. Si l'employé décidait le 3 juin 2015 de résilier son contrat, à quelle date se terminera-t-il ? Indiquez le délai et la date. (2 points)

Comme il n'est plus dans le temps d'essai, il faut appliquer l'art. 335c al. 1 CO. Le délai serait donc d'un mois pour la fin d'un mois, soit au 31 juillet 2015.

6. Si l'employeur résiliait le contrat au motif qu'il ne veut plus de travailleurs d'origine africaine dans son établissement. Que pourrait faire Monsieur Mbala ? (2 points)

Il pourrait réclamer une indemnité pour licenciement abusif au sens des articles 336 et 336a

9. Analyse financière

points

/ 19

Monsieur Descloux vous demande d'établir le compte de résultat de la boutique de souvenirs de son établissement.

1. A l'aide des comptes ci-après, déterminez le résultat d'exploitation : (5 points)

	CHF		CHF
5200 Salaires	180'000.–	4200 Achats marchandises	170'000.–
6600 Publicité	15'000.–	4209 Déductions obtenues	12'400.–
3200 Ventes marchandises	420'000.–	4280 Variation de stock	?
3209 Déductions accordées	8'400.–		
6700 ACE	26'000.–		
Stock initial	80'000.–	Stock final	70'000.–

Compte de résultat à 2°

3209 Déductions accordées	8'400.00	420'000.00	3200 Ventes marchandises
4200 Achats marchandises	170'000.00	12'400.00	4209 Déductions obtenues
4280 Variation de stock	10'000.00		
Marge brute	244'000.00		
	432'400.00	432'400.00	
5200 Salaires	180'000.00	244'000.00	Marge brute
6600 Publicité	15'000.00		
6700 ACE	26'000.00		
Bénéfice net	23'000.00		
	244'000.00	244'000.00	

Variation de stock : 1 pt

-- 0,5 pt par erreur

Les calculs ci-dessous sont à arrondir à 2 chiffres après la virgule.

2. Calculez le chiffre d'affaires net (CAN) : (1 point)

$$420'000 - 8'400 = 411'600.-$$

3. Calculez le prix de revient d'achat des marchandises vendues (PRAMV) : (1 point)

$$170'000 + 10'000 - 12'400 = 167'600.-$$

4. Calculez le chiffre d'affaires net au point mort : (3 points)

$$\text{MB en \% du CAN : } (244'000 / 411'600) \times 100 = 59,28 \% \quad 1 \text{ pt}$$

$$\text{FF : } 244'000 - 23'000 = 221'000 \quad 1 \text{ pt}$$

$$(221'000 / 59,28) \times 100 = 372'807 \quad 1 \text{ pt}$$

5. Calculez la date à laquelle le CAN au point mort est atteint : (2 points)

$$(372'807 / 411'600) \times 360 = 326,07 \text{ jours} \rightarrow 327 \text{ jours} \quad 1 \text{ pt}$$

27 novembre 1 pt

6. M. Descloux pense développer sa boutique pour palier à la diminution des nuitées. Pour se faire, il va engager un employé supplémentaire, coût : CHF 80'000.–, il va intensifier la publicité et prévoit une augmentation de CHF 10'000.– et les ACE vont augmenter de 20 %.
M. Descloux espère réaliser un CAN de CHF 600'000.–. Le taux de marge brute va passer à 65 %. Sur la base des indications ci-dessus, calculez le résultat prévisionnel de l'année prochaine. (4 points).

Compte de résultat prévisionnel

		600'000.–	Ventes marchandises
Marge brute (65 % du CAN)	390'000.–		
	600'000.–	600'000.–	
Salaires	260'000.–	390'000.–	Marge brute
Publicité	25'000.–		
ACE	31'200.–		
Bénéfice net	73'800.–		
	390'000.–	390'000.–	

MB : 1 pt Salaires, pub + ACE : 2 pt

BN : 1 pt

Admettre autre présentation !

7. Analyse de bilan (3 points)

	Indice du secteur hôtellerie	Ratios : Hôtel du Lac SA			
		2014	2011	2012	2013
Liquidités 2 (Liquidités + Créances / Dettes à c.t.) 100	65 %	52 %	56 %	64 %	61 %
Financement des immobilisations 2 (Capitaux permanents / Actifs immobilisés) 100	128 %	95 %	102 %	104 %	96 %

Sur la base du tableau ci-dessus, commentez ce qui suit :

a) Le résultat du ratio de liquidités 2 pour 2014 :

Mauvais ratio en règle générale (norme = 100 %), risque important de difficultés de paiement. 1 pt

b) Le résultat du ratio de financement des immobilisations 2 pour 2014 :

Mauvais ratio également, une petite partie des immobilisés est financée par des capitaux étrangers à court terme. Ne respecte pas la règle d'or. Est nettement inférieur à l'indice du secteur. 1 pt

c) L'indice « immobilisations 2 » du secteur hôtellerie 2014 :

L'indice des immobilisations 2 est nettement meilleur. Il respecte la règle d'or (+ 100 %) 1 pt

10. Financement et placement

points

/ 6

Afin de faire face aux attentes du marché, Monsieur Descloux désire construire en extension de l'hôtel, une piscine couverte dont le coût total est devisé à CHF 380'000.–.

1. Citez deux sources différentes de financement externe qu'il peut envisager pour cet investissement. (2 points)

**Augmentation du capital-actions, émission d'un capital-participation,
Emprunt à lt, emprunt hypothécaire**

2. Au début de cette nouvelle activité, les coûts de fonctionnement (personnel, chauffage, électricité, entretien, etc.) ne pourront pas être entièrement couverts par les liquidités générées par l'hôtel. Quel type de crédit bancaire permettrait de couvrir ce type de besoin ? (1 point)

Crédit en compte courant, crédit de trésorerie, crédit d'exploitation

3. Un employé de l'hôtel en difficultés financières a obtenu que l'Hôtel du Lac SA se porte garant en sa faveur pour l'obtention d'un prêt auprès de la banque Raiffeisen. Comment s'appelle ce type de garantie ? (1 point)

Le cautionnement

4. Monsieur Descloux est propriétaire majoritaire de cette entreprise hôtelière. Quels papiers-valeurs détient-il comme preuve de ce statut ? (1 point)

Des actions (ou certificat de détention d'actions)

5. Dans le portefeuille personnel de titres détenus par Monsieur Descloux, figurent également des papiers-valeurs incorporant un droit de créance envers l'Etat de Neuchâtel. De quels papiers-valeurs s'agit-il ? (1 point)

Des obligations

11. Répartition du bénéfice

points

/ 7

Complétez les écritures relatives au tableau de répartition ci-dessous : (7 points)

Tableau de répartition du bénéfice de l'Hôtel du Lac SA			
Bénéfice de l'exercice 2014			55'000.–
Réserve générale		2'750.–	
Dividendes 5 % (s/ 400'000.–)		20'000.–	22'750.–
			32'250.–
Bénéfice reporté 2013			3'750.–
Solde à répartir			36'000.–
Tantièmes	5'500.–		
Réserve générale	550.–	6'050.–	
Réserve spéciale	10'000.–		
Réserve générale	1'000.–	11'000.–	
Superdividende (4 % s/400'000.–)	16'000.–		
Réserve générale	1'600.–	17'600.–	34'650.–
Bénéfice reporté 2014			1'350.–

1. Cpte de résultat	RRB	vir. du bénéfice 2014	55'000.–	55'000.–	
	Bénéfice reporté	RRB	vir. du reliquat 2013	3'750.–	3'750.–
2. RRB		selon tableau de répartition	58'750.–		
	Réserve générale	attributions légales		5'900	
	Dividendes	attribution aux actionnaires		36'000	
	Tantièmes	attrib. aux administrateurs		5'500	
	Réserve spéciale	attribution statutaire		10'000	
	Bénéfice reporté	reliquat 2014		1'350	
<i>(1 pt par ligne / total 5 pts)</i>					
3. Dividendes	Dettes AFC	retenue IA sur dividendes	12'600	12'600	
<i>(comptes 1 pt / calcul 1 pt)</i>					

QUESTIONS DIVERSES

1.5.1	Rapports financiers	Objectifs	22 points
1	Journal	1.5.1.1, 1.5.1.2, 1.5.1.6, 1.5.1.8, 1.5.1.9, 1.5.1.10	20
2	Intérêts et revenus des placements	1.5.1.3	2
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs	20 points
3	Financement et placement	1.5.2.9	5
4	Assurances	1.5.2.8	10
5	Valeurs fondamentales	1.5.2.3	5
1.5.3	Droit et Etat	Objectifs	23 points
6	Sources du droit et procédure législative	1.5.3.1, 1.5.3.2	6
7	Endettement et exécution forcée	1.5.3.8	5
8	Fiscalité	1.5.3.10	6
9	Successions	1.5.3.12	6
1.5.4	Economie générale et société	Objectifs	35 points
10	Besoins et biens	1.5.4.1	9
11	Circuit économique	1.5.4.2	2
12	Energie, écologie et économie de marché	1.5.4.1 / 1.5.4.3 / 1.5.4.4 / 1.5.4.12	10
13	Politique fiscale et monétaire et croissance	1.5.4.9 / 1.5.4.11	6
14	Cycle conjoncturel et chômage	1.5.4.5 / 1.5.4.8	8
	Total		100 points

1. Journal

points

/ 20

Monsieur A. Darbellay est le propriétaire d'un magasin de sports en Valais. Il enregistre les écritures du mois de décembre 2014 :

Actifs	Bilan au 01.01.2014		Passifs
Circulants		Dettes à ct	
1000 Caisse	12'000.00	2000 Dettes fournisseurs	6'150.00
1010 Poste	4'500.00	2010 Autres dettes	6'000.00
1020 Banque c/c	15'100.00	2300 Passifs transitoires	1'500.00
1060 Titres de placement	2'200.00		
1100 Créances clients	2'000.00	Dettes à lt	
1109 Provisions pour pertes sur créances (Ducroire)	- 600.00	2400 Dette bancaire à lt	50'000.00
1200 Stock marchandises	45'000.00		
1300 Actifs transitoires	1'500.00		
Immobilisés		Capitaux propres	
1500 Appareils	6'250.00	2800 Capital	62'800.00
1509 FAC s/appareils	- 1'500.00	2850 Privé	0.00
1510 Mobilier et Installations	12'000.00		
1521 Infrastructure informatique	3'000.00		
1530 Véhicules	22'000.00		
1540 Instruments et outillages	3'000.00		
Total des actifs	126'450.00	Total des passifs	126'450.00

Les comptes de gestion utilisés par l'entreprise A. Darbellay sont :

3200 Ventes de matériel	6200 Frais de véhicules
3201 Ventes de vêtements	6300 Assurances
3209 Déductions accordées	6400 Electricité
3805 Pertes sur créances clients	6500 Frais d'administration
4200 Achats de matériel	6600 Publicité
4201 Achats de vêtements	6700 ACE
4230 Prestations propres	6900 Intérêts-charges et frais bancaires
4270 Frais d'achats	6950 Intérêts-produits
4280 Variation de stock	6800 Amortissements
4209 Déductions obtenues	7400 Produits des titres
5200 Salaires	8000 Produits exceptionnels
5270 Charges sociales	8010 Charges exceptionnelles
6000 Loyers	9000 Résultat
6100 Entretien des appareils	

Remarques :

- La saisie du journal se fait à l'aide du nom du compte et non du numéro.
- La colonne « libellé » sert à indiquer les calculs uniquement.
- Le nombre de lignes à disposition ne correspond pas forcément au nombre d'écritures attendues.
- Les sommes sont arrondies aux 5 centimes si nécessaire.
- Ne pas comptabiliser la TVA.

Opérations courantes du mois de décembre 2014 :

1. Début décembre, l'entreprise de Monsieur Darbellay achète à crédit 12 paires de skis à CHF 850.– la paire. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
	Achats matériel	Dettes fournisseurs	850x12 C = 1 pt	10'200	10'200

2. M. Darbellay prélève pour son usage personnel une paire de chaussures de ski CHF 305.–. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
	Privé	Prestations propres		305	305

3. En déballant les cartons de la commande de l'écriture 1, l'entreprise de Monsieur Darbellay constate qu'une paire de skis présente un défaut. Elle la renvoie au fournisseur qui lui établit une note de crédit. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
	Dettes fournisseurs	Achats matériel		850	850

4. L'entreprise de Monsieur Darbellay paie via le compte bancaire le salaire de sa vendeuse CHF 4'200.–. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
	Salaires	Banque		4'200	4'200

5. Comptabilisez le relevé bancaire suivant : (2 points)

- Primes d'assurances, non comptabilisées, pour le magasin CHF 1'200.–
- Frais liés au compte bancaire CHF 80.–.

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
		Banque			1'280
	Assurances			1'200	
	Intérêts-charges et frais bancaires			80	

6. L'entreprise de Monsieur Darbellay paie la facture (écritures 1 et 3) en tenant compte d'un escompte de 2 %. Le paiement se fait par le compte postal. (4 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
	Dettes fournisseurs		10200 – 850 = 9350 <i>C = 1 pt</i>	9'350	
		Déductions obtenues	9350 x 2 % = 187 <i>C = 1 pt</i>		187
		Poste			9'163

7. Comptabilisation d'une perte sur un client pour un montant de CHF 2'000.–. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
	Perte sur créances	Créances clients		2'000	2'000

8. Opérations de clôture au 31 décembre 2014. (8 points)

- L'entreprise de Monsieur Darbellay a payé en novembre une facture pour une annonce publicitaire de CHF 1'500.– destinée au programme du prochain concours du ski club qui aura lieu en février 2015.
- Une grande marque de skis ristournera à l'entreprise de M. Darbellay CHF 2'500.– sur ses achats 2014.
- Une facture estimée à CHF 4'000.– relative à l'entretien effectué sur les machines de fartage n'est pas encore parvenue à l'entreprise.
- L'entreprise s'acquitte d'un intérêt de 3 % sur sa dette bancaire au 31 octobre de chaque année. Tenir compte de l'intérêt couru.
- Le stock de marchandises a augmenté de CHF 1'200.–.
- L'entreprise enregistre l'amortissement de son véhicule CHF 5'000.– ainsi que celui de ses appareils CHF 1'500.–.

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme
a)	Actifs transitoires	Publicité		1500	1500
b)	Actifs transitoires	Déductions obtenues		2500	2500
c)	Entr. des appareils	Passifs transitoires		4000	4000
d)	Intérêts-charges et frais bancaires	Passifs transitoires	$50'000 \times 3 \% = 1500$ $(1500 / 12) * 2 = 250$ $C = 1 \text{ pt}$	250	250
e)	Stock marchandises	Variation de stock		1200	1200
f)	Amortissements	Véhicules		5000	5000
f)	Amortissements	FAC/ appareils		1500	1500

2. Intérêts et revenus des placements

points

/ 2

1. Si le taux d'intérêt d'une dette bancaire de CHF 50'000.– augmente de $\frac{1}{2}$ %, combien d'intérêt en plus par trimestre devra-t-on payer ? (1 point)

$$50'000 \times 0,5 \% = 250$$

$$250 / 4 = 62.50$$

2. Un client de la Banque Cantonale du Valais désire effectuer un placement avec son épargne personnelle de CHF 10'000.–. L'établissement lui propose un placement à 4,5 %. Combien de jours lui faudra-t-il pour obtenir un intérêt de CHF 60.– ? (1 point)

$$(60 \times 36000) / (10000 \times 4,5 \%) = 48 \text{ jours}$$

3. Financement et placement

points

/ 5

1. Terminez la phrase ci-après : (2 points)

Lors d'un placement, nous distinguons trois objectifs principaux :

- rendement / croissance,
- **sécurité**
- **liquidité**

2. Quel type de placement en papier-valeur offre la meilleure possibilité d'atteindre l'objectif de « rendement / croissance » ? (1 point)

Le placement en action(s)

3. Pour ce type de papier-valeur (question 2), qu'est-ce qui correspond à l'élément :

a) rendement ? (1 point) **Le dividende**

b) croissance ? (1 point) **Le gain en capital / plus-value boursière**

4. Assurances

points

/ 10

Comment rouler bien couvert

LES SINISTRES AUTOMOBILES PEUVENT COÛTER CHER. IL EST DONC IMPORTANT DE SE COUVRIR EN CONNAISSANT BIEN LES ASSURANCES EXISTANTES.

RESPONSABILITE CIVILE

Que l'on roule dans un tacot du siècle dernier ou dans un nouveau modèle rutilant, les dégâts qu'on cause lors d'un accident peuvent être considérables. Ce n'est pas un hasard si l'assurance responsabilité civile (RC) est obligatoire en Suisse ... Hormis le système de bonus dans la fixation de la prime, les éléments à prendre en considération sont les suivants.

♦ **Franchise** : les jeunes (moins de 25 ans) et les nouveaux conducteurs (permis depuis moins de deux ans) doivent souvent assumer une franchise en cas de sinistre. ...

♦ **Faute grave** : cette couverture optionnelle donne l'im-

pression que l'assuré sera absous quel que soit l'erreur commise au volant. Une lecture attentive des CGA dit bien souvent le contraire : ...

PRIME AU PROFIL

Parallèlement, on distingue deux autres grands genres de couverture : la casco partielle et la casco complète. Leur point commun avec la RC, c'est l'influence que les profils du véhicule et du conducteur ont sur le montant de la prime. En effet, la valeur de la voiture, sa puissance, son équipement et, parfois, même ses émissions de CO₂ jouent un rôle important.

Le profil personnel (âge, sexe, nationalité) pèse également lourd dans le calcul de la prime.

CASCO PARTIELLE

Cette assurance facultative prend à sa charge toute une série de dégâts affectant le véhicule assuré : ...

CASCO COMPLETE

En complément à la casco partielle, il existe la casco collision qui couvre les dégâts que l'assuré cause à son propre véhicule par sa faute. ... Si cette assurance n'est pas rendue obligatoire par la loi, elle est généralement imposée dans le cadre d'un leasing.

Si la casco complète se justifie pour les véhicules neufs, récents ou de valeur, elle perd de sa pertinence au fil des années. ...

Source : TOUT COMPTE FAIT N° 8 – AOÛT 2014

1. a) L'assurance RC automobile fait partie de la branche d'assurances dénommée : (1 point)

Assurances de patrimoine

- b) L'assurance casco (partielle ou complète) fait partie de la branche d'assurance dénommée : (1 point)

Assurances choses

2. Que prend en charge l'assurance RC lors d'un sinistre ? (1 point)

Les dommages matériels et corporels causés à des tiers

3. Quelle assurance obligatoire de personnes impose une franchise aux assurés ? (1 point)

La LaMAL

4. Donnez un exemple de faute grave qui pourrait être imputée à un conducteur de véhicule à moteur en cas d'accident. (1 point)

Conduite en état d'ivresse, excès de vitesse important, feu rouge brûlé, etc.

5. Pour quelle raison est-il imposé une assurance casco complète au preneur d'un leasing pur (ou vrai leasing) destiné au financement d'un véhicule à moteur ? (1 point)

Car le preneur du leasing n'est pas propriétaire du bien

6. Expliquez ce qu'est le système bonus / malus appliqué par exemple à la prime des assurances RC automobile. (2 points)

A chaque fois qu'un assuré passe une année sans déclarer de sinistre, il descend d'un cran de l'échelle des bonus et paie ainsi un pourcentage réduit de la prime de base (100 %). En revanche, chaque sinistre provoque une hausse de quatre, voire de cinq degrés sur l'échelle des bonus.

7. Mentionnez deux raisons citées dans le texte justifiant une assurance casco complète pour une automobile. (2 points)

Lorsque le véhicule est neuf, récent ou de valeur.

5. Valeurs fondamentales

points

/ 5

De plus en plus de produits en vente à Migros arborent le logo Fairtrade Max Havelaar en plus du label Bio. C'est le cas des riz basmati et jasmin. Mais que signifient donc ces symboles ?

Migros ne cesse d'élargir son assortiment de produits certifiés à la fois Bio et Fairtrade. En optant pour ces articles, les clients font preuve d'un beau sens des responsabilités, et ce, à plus d'un titre. Jennifer Zimmermann, cheffe de projet au WWF Suisse, résume le sens de l'initiative : « Il est tout à fait cohérent d'accorder la double labellisation au riz, au café, au cacao et autres marchandises provenant des pays du Sud. Ces sigles garantissent à la fois une production respectueuse de la nature, sans engrais chimiques, et le respect d'un certain nombre de critères sociaux, tels qu'un prix d'achat minimum et une prime Fairtrade pour les agriculteurs. »

Source : MIGROS MAGAZINE – OCTOBRE 2014

Les aliments labellisés Fairtrade Max Havelaar qui viennent de rejoindre la gamme Bio de Migros sont deux variétés de riz. La première, le riz basmati, est cultivée en Inde, tandis que la seconde, le riz jasmin, est produite par la coopérative Nam Om, dans la province thaïlandaise de Yasothon, au nord-est du pays. La structure réunit près de 320 petits paysans exploitant une surface de 1329 hectares. Malgré des conditions climatiques difficiles, ils parviennent à récolter jusqu'à 2400 tonnes de riz par an. Depuis que la coopérative est certifiée Fairtrade, soit dix ans tout juste, les conditions de vie et de travail de ses membres se sont améliorées en perma-

nence. Idem pour la qualité de leurs céréales, car avec les avantages procurés par le système du commerce équitable, ils peuvent bénéficier de subventions pour mettre en place une agriculture biologique. Le riziculteur Wasn témoigne : « Fairtrade a ouvert des perspectives dans notre région, notamment pour les jeunes qui ne sont pas forcément obligés de partir en ville pour travailler. »

1. Quelle valeur éthique est exprimée et défendue par le label « Max Havelaar » ? (1 point)

Le commerce équitable

2. Dans le cadre de quelle stratégie fondée sur les piliers « économique, écologique et social » les labels sont-ils adoptés par les entreprises ? (1 point)

Le développement durable

3. Quel avantage chaque acteur cité ci-dessous retire-t-il de l'application d'un label ? (3 points)

Le producteur de riz : **un revenu minimum, de meilleures conditions de travail**

Le consommateur de riz : **un produit de qualité, une meilleure conscience**

L'importateur-distributeur de riz : **un bénéfice d'image**

6. Sources du droit et procédure législative

points

/ 6

1. A la suite du dépôt d'une initiative, les résultats d'une votation populaire ont donné les chiffres suivants : plus de 1'856'384 citoyens ont voté pour la proposition alors qu'elle a été rejetée par près de 1'234'688 personnes. L'initiative a surtout été acceptée dans les grands cantons citadins tels que Zurich ainsi qu'en Suisse romande, soit en tout dans 11 cantons et demi-cantons.

Ce nouveau projet de loi entrera-t-il en vigueur ? Justifiez votre réponse. (1 point)

Non, car elle n'a pas recueilli la majorité des cantons.

2. Mentionnez deux différences entre une loi et une ordonnance. (2 points)

Les lois sont adoptées par le Parlement alors que les ordonnances le sont par le Conseil fédéral.

Par ailleurs, une loi est de portée générale alors que l'ordonnance précise et complète la loi.

Une loi peut être soumise à référendum, pas une ordonnance.

3. Au niveau fédéral, quel est le minimum de signatures requises pour déposer un référendum ainsi qu'une pétition ? (1 point)

a) Référendum : **50'000** 0,5 pt

b) Pétition : **1** 0,5 pt

4. Existe-t-il une condition pour qu'une loi entre en vigueur après son acceptation par le Parlement fédéral ? Si oui, laquelle ? (2 points)

a) En cas de référendum :

Oui, Il faut que le peuple accepte la loi.

b) S'il n'y a pas de référendum :

Non (la loi entre en vigueur)

7. Endettement et exécution forcée

points

/ 5

1. Dans le cadre d'une procédure de poursuite préalable, indiquez qui est l'initiateur (expéditeur) ou respectivement à qui sont destinées (destinataire) les opérations ci-dessous : (3 points)

Opération	Expéditeur	Destinataire
Une réquisition de poursuites	Créancier	OP
Le commandement de payer	OP	Débiteur
La demande de mainlevée d'opposition	Créancier	Juge

2. En cas de procédure par voie de faillite, quel document l'office adresse-t-il au débiteur pour le sommer de payer ? (1 point)

Une commination de faillite

3. Citez un cas précis où l'on doit parfois produire un extrait des poursuites. (1 point)

Location d'un appartement, obtention d'un prêt bancaire, postulation pour un emploi, et toutes autres réponses logiques.

8. Fiscalité

points

/ 6

1. Admettons les trois catégories d'impôts suivantes : l'impôt fédéral direct (IFD), les impôts fédéraux indirects (IFI) ainsi que les impôts directs cantonaux et communaux (IDCC).

Cochez la ou les case-s correspondante-s : (3 points)

	IFD	IFI	IDCC
TVA		X	
Impôt sur la fortune			X
Impôt sur le revenu	X		X

Correction : 1 pt par ligne

2. Les affirmations suivantes sont-elles vraies ou fausses ? Corrigez les affirmations fausses. (2 points)

Affirmation	Vrai	Faux
L'impôt anticipé est un impôt indirect direct		X
Les droits de douane sont des impôts cantonaux fédéraux		X

3. Quel genre de prestations est exonéré de la TVA ? (1 point)

Les exportations

9. Successions

points

/ 6

1. Lorsqu'une personne mariée décède, que convient-il de faire avant de procéder au partage de la succession ? (1 point)

Liquider le régime matrimonial, déterminer la masse successorale

2. Qu'entend-on par « succession légale » ? (1 point)

C'est lorsque le défunt n'a pas disposé de ses biens par testament ou pacte successoral.

3. Dans quelle parentèle les personnes suivantes sont-elles classées ? (2 points)

Personnes	Parentèle
La mère du défunt	2 ^{ème}
Le neveu du défunt	2 ^{ème}
Le petit-fils du défunt	1 ^{ère}
Les grands-parents du défunt	3 ^{ème}

4. Lorsqu'il n'existe qu'un seul type d'héritier réservataire, comment le partage se présente-t-il ? (2 points)

Héritier réservataire	Réserve	Quotité disponible
<i>Exemple : Père et mère</i>	1 / 2	1 / 2
Conjoint	1 / 2	1 / 2
Descendants	3 / 4	1 / 4

10. Besoins et biens

points

/ 9

1. Quel sont les trois types de besoins que vous connaissez ? Donnez pour chacun un exemple vous concernant. (3 points)

Besoins vitaux ou primaires : manger

Besoins culturels ou sociaux : voyager

Besoins de luxe : posséder une résidence secondaire, passer ses fêtes de Noël à Aspen

2. Classez les biens ci-dessous en mettant deux ou trois croix par ligne pour chaque situation. (6 points)

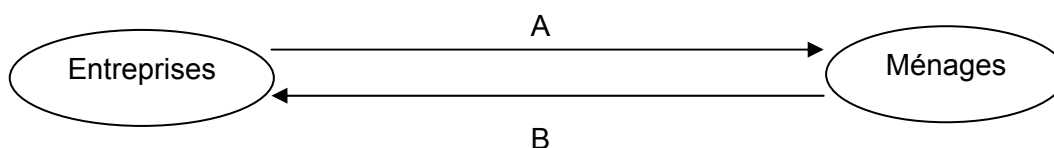
SITUATIONS	BIENS MATÉRIELS	SERVICES	BIENS ÉCONOMIQUES	BIENS LIBRES	BIENS DE CONSOMMATION	BIENS DE PRODUCTION
Le marteau d'un menuisier	X		X			X
L' eau d'un ruisseau	X			X		
Un voyage en Grèce (vacances)		X	X		X	
La coupe de cheveux		X	X		X	
Le téléphone portable d'un élève	X		X		X	
L' eau potable d'une maison	X		X		X	

11. Circuit économique

points

/ 2

Indiquez à quels flux monétaires correspondent les flèches du schéma ci-dessous : (2 points)



Flèche A : **Versement des salaires**

Flèche B : **Dépenses de consommation, paiement des biens et de services**

12. Energie, Ecologie et Economie de marché

points

/ 10

Le gaz de schiste divise l'Europe

Faut-il autoriser ou interdire la fracturation hydraulique (fracking) en Europe cette technique de forage qui permet d'exploiter les gaz non conventionnels, essentiellement le gaz de schiste, piégés dans les porosités d'une roche quasi imperméable entre 2000 et 3000 mètres de profondeur ? Pratiquée depuis une soixantaine d'années pour l'exploitation des hydrocarbures, la fracturation hydraulique s'est fortement développée aux Etats-Unis depuis le début des années 2000. En Europe, elle est largement contestée à cause des dommages qu'elle serait susceptible de faire subir à l'environnement : pollution de l'eau, séismes induits, dégagement de méthane, etc.

L'enjeu économique est majeur. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'accroissement de la population et le dynamisme des pays émergents devraient engendrer une augmentation de 40 à 50 %, d'ici à 2030, des besoins planétaires en énergie. A cette date, le gaz pourrait représenter le quart du bouquet énergétique mondial, contre 21 % en 2010. L'enjeu géostratégique est tout aussi important. Pour réduire leur dépendance à l'égard de la Russie, qui détient le cinquième des réserves de gaz naturel de la planète, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Europe sont tentées d'exploiter les gaz non conventionnels, dont les réserves mondiales sont estimées par l'AIE à 380'000 milliards de m³. Lesquelles représentent, au rythme actuel, entre 120 et 150 ans de consommation de gaz naturel. (...)

Source : LE BÉ Philippe, « Le gaz de schiste divise l'Europe », dans *l'Hebdo*, No 35, 28/8/2014, pp.6-11.

Sur la base de vos connaissances personnelles ainsi que du document précédent, répondez aux questions suivantes :

1. Le gaz de schiste est-il considéré comme un facteur de production, si oui lequel ? (1 point)

Oui, c'est le facteur de production sol ou matières premières.

2. Pourquoi l'exploitation du gaz de schiste est-elle contestée en Europe ? Citez deux éléments. (2 points)

**Risque de pollution de l'eau, séisme
dégagement de méthane etc.**

3. L'extraction du gaz de schiste contribue-t-elle à l'augmentation de la croissance aux USA ? Justifiez votre réponse. (1 point)

Oui, l'exploitation de cette énergie a créé des emplois aux USA et donc augmenté la consommation des biens et des services.

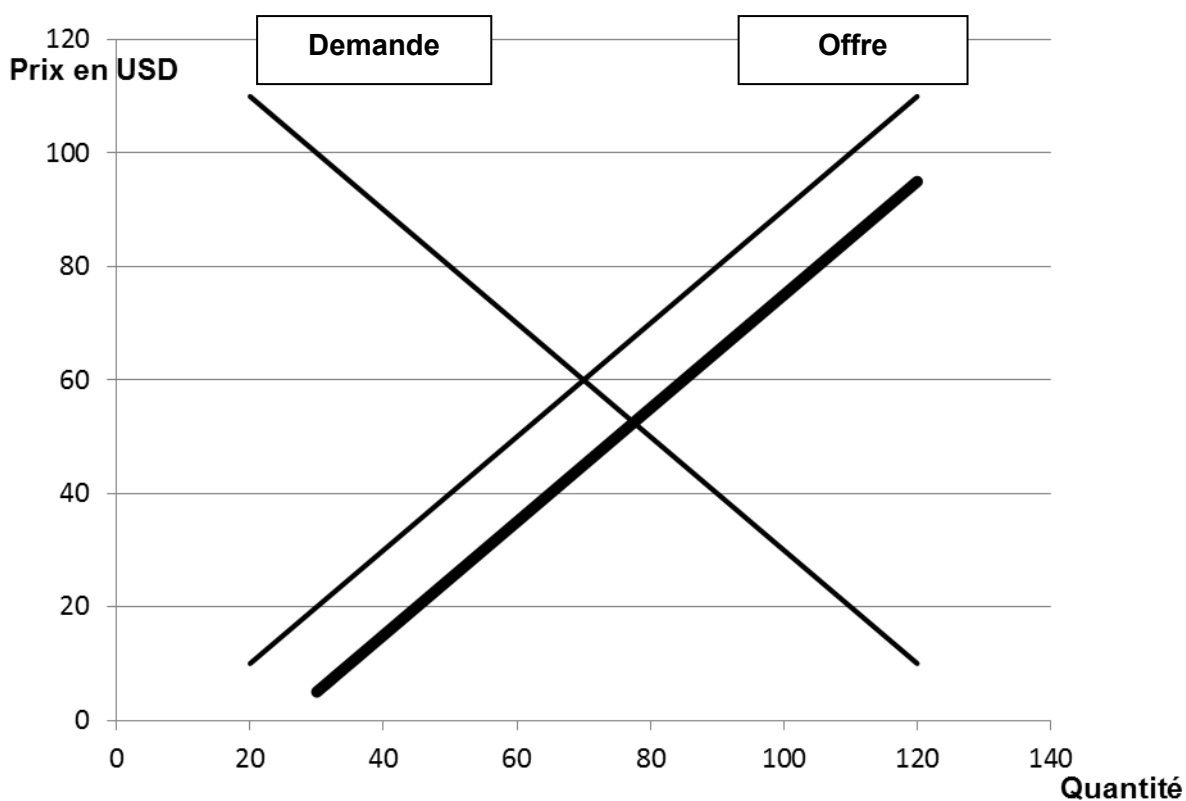
4. Le gaz naturel n'est pas considéré comme une énergie propre et renouvelable. Pourquoi ? Mentionnez deux raisons. (2 points)

**Parce que ce gaz rejette du CO2
Cette ressource est limitée.**

5. L'augmentation de la population a comme incidence l'augmentation du prix de l'énergie. Expliquez pourquoi ? (1 point)

L'augmentation de la demande (du nombre d'acheteurs) fait augmenter les prix.

6. a) Placez sur le graphique ci-dessous le nom des deux courbes : offre et demande. (1 point)



b) Grâce à la nouvelle technologie de la fracturation hydraulique (fracking), les Etats-Unis ont réussi à augmenter de 50 % leur production de pétrole depuis 2008. Dessinez sur le graphique ci-dessus la nouvelle courbe de l'offre. (1 point)

Voir graphique

c) Quelle est l'incidence de ce fait sur le marché du pétrole ? (1 point)

Le prix d'équilibre a baissé

13. Politique fiscale et monétaire, croissance

points

/ 6

1. Vrai ou faux ? Cochez la bonne réponse : (2 points)

Affirmation	Vrai	Faux
L'inflation est une baisse générale des prix.		X
Si l'inflation est jugée préoccupante, la BNS baisse ses taux d'intérêt.		X
La BNS diminue la masse monétaire pour maîtriser l'inflation.	X	
L'inflation et la baisse du chômage sont caractéristiques d'une période de croissance.	X	

2. Le président de la Banque Nationale Suisse est déterminé à éviter par tous les moyens nécessaires une situation de déflation.

a) Définissez le terme déflation. (1 point)

Baisse des prix généralisée

b) Quel est le danger d'une déflation en Suisse ? (1 point)

Une augmentation du chômage

3. a) Les concerts du groupe américain « Green Day » en Suisse font-ils augmenter le PIB suisse ? Justifiez votre réponse. (1 point)

Oui, car le PIB de la Suisse enregistre les produits vendus par toutes les entreprises suisses et étrangères, en Suisse

b) Que veut dire l'acronyme « PIB » ? (1 point)

Produit intérieur brut

14. Cycle conjoncturel et chômage

points

/ 8

1. Enumérez deux types de chômage : (2 points)

Chômage frictionnel
Chômage conjoncturel
Chômage structurel
Chômage saisonnier
Chômage technique ou partiel

2. Comment calcule-t-on le taux de chômage en Suisse ? (1 point)

Nombre de chômeurs · 100 / Population active

3. Nommez deux causes démographiques pouvant expliquer l'augmentation du chômage. (2 points)

L'élévation de l'âge de la retraite
Le développement du travail des femmes
L'immigration, l'augmentation des naissances etc.

4. Indiquez le terme qui correspond à la description de la période du cycle conjoncturel : (3 points)

Terme	Description
Dépression, récession	Chômage élevé, ambiance générale morose
Expansion, croissance, Prospérité	Climat optimiste, favorable à la consommation et aux investissements
Haute conjoncture, surchauffe, boom	Augmentation massive des investissements, manque de main d'œuvre qualifiée